

## **Postulat**

« Pour la création d'un espace de coworking à Yvonand»

Yvonand, Novembre 2021

---

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mme la Présidente,

Début 2020, notre société, notre économie et notre façon de vivre et de travailler ont été chamboulées par la pandémie du Covid-19. Les différentes mesures sanitaires mises en place pour contrer la progression de la maladie ont durablement affecté le quotidien de nos concitoyens, tant leur vie privée que professionnelle.

Nombre d'entreprises ont été contraintes d'imposer le télétravail à leurs employés durant plusieurs mois consécutifs. Malgré une situation tendue, plusieurs entreprises ont ainsi pu observer les avantages et la faisabilité du télétravail dans un monde toujours plus connecté. Aujourd'hui encore, en novembre 2021, près de deux ans après le début de la pandémie et après une campagne de vaccination permettant de retrouver une vie plus ou moins normale, de nombreuses personnes continuent de télétravailler depuis leur domicile. Même si la pandémie devait prochainement s'essouffler, cette nouvelle façon de travailler va très certainement perdurer dans le futur et faire partie intégrante des sociétés de demain.

Cependant, travailler depuis chez soi implique également des inconvénients : perte de lien social, manque de surface pour installer un bureau, réseau non adapté, cohabitation avec les membres de sa famille.

Afin de bénéficier des avantages du télétravail tout en évitant ses inconvénients, un espace de coworking pourrait être mis en place à Yvonand. Un espace de coworking est défini comme un lieu où plusieurs personnes d'horizons différents partagent un seul et même espace de travail et partagent les infrastructures mises à disposition (bureaux, internet, salles de réunion, cafétéria, etc.). Dans cette optique, un espace de coworking à Yvonand pourrait :

### **Améliorer la qualité de vie**

Un espace de coworking à Yvonand permettrait aux habitants de mieux concilier vie familiale et professionnelle. En effet, le temps de trajet gagné peut être mis à profit pour s'occuper de ses enfants et/ou de ses aînés et/ou s'investir dans une activité associative ou sportive.

De plus, la possibilité de travailler au sein de son village, mais en dehors de son domicile favorise l'échange social entre habitants.

### **Favorise l'innovation**

Un espace de coworking stimule l'économie locale et favorise l'échange de savoir, d'idées et de réseaux. La commune d'Yvonand pourrait se placer comme précurseur en plaçant l'innovation au cœur de ses intérêts.

### **Développement durable**

Le coworking contribue à réduire durablement la mobilité des pendulaires: moins d'émissions de CO2 et de charges sur les infrastructures du transport.

De telles initiatives sont discutées au niveau fédéral, cantonal et communal. Genève et Sainte-Croix en sont de parfaits exemples. C'est pourquoi un tel projet est tout à fait envisageable et réalisable si la commune s'en donne les moyens.

Forts de ces constats et afin de nous permettre de prendre le recul nécessaire à une réflexion partagée par tous, nous demandons à la municipalité, par ce postulat de :

1. Évaluer le potentiel d'un espace de coworking établi à Yvonand:
  - Identifier des locaux potentiels pouvant accueillir un tel espace
  - Identifier la population cible
  - Identifier le nombre d'habitants intéressés
2. Mettre en place un groupe de travail au sein d'une commission municipale dont les tâches seraient:
  - Rédiger un règlement
  - Élaborer un budget
  - Identifier les tarifs applicables
  - Évaluer les charges
  - Lancer un espace de coworking pilote

Hanna Sulzmann

Mathieu Aberlé